

# Conditions générales de ventes des formations

La société PREVHYS désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 18 Rue Sadi Carnot, 92000 Nanterre, France, France, PREVHYS met en place et dispense des formations inter-entreprises, et en distanciel.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société PREVHYS, pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devise attestation

Pour chaque formation, la société PREVHYS s'engage à fournir un devis au client. A l'acceptation de ce devis, un contrat ou une convention de formation est établi en double exemplaire. Le client est tenu de retourner à la société un exemplaire du contrat ou de la convention, daté, signé. En fin de formation, PREVHYS fourni une attestation de présence et de fin de formation.

## Prix et modalité de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Un acompte de 30% peut être demandé en amont de la formation. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de compétence (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord

de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société PREVHYS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Condition de report et d'annulation d'une séance de formation**

L'annulation ou le report d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

Toute annulation ou report doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@prevhys.fr](mailto:contact@prevhys.fr).

Aucune pénalité ne sera appliquée en cas de report. Dans le cas d'une annulation, si celle-ci intervient à moins de 10 jours de la formation, les frais d'annulation sont égaux à 30% du prix HT.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société PREVHYS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants.

Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société PREVHYS sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

### **Loi applicable et attribution de compétences**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PREVHYS et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.